

S'MILE

CHARTRE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE

Association S'mile, 282 cours Balguerie Stutzenberg, 33300 Bordeaux
SIREN : 483 170 072 - Mail : parrainages@smilemusic.fr

S'MILE

Préambule

Le programme de parrainage est mis en place entre :

S'MILE
Association loi 1901
282 Cours Balguerie Stuttenberg
33300 Bordeaux, FRANCE

Et

Fundacion Cristiana pro bien estar Hugues Iralien
Calle Domingo Perez n° 28, Alto Montey Rey
Boca chica
République dominicaine

Cette charte a pour objectif :

- De préciser les principes fondamentaux de l'éthique du parrainage
- D'offrir les garanties de qualité aux acteurs du parrainage, de sécuriser le parrainage
- De contribuer à la cohérence et à l'harmonisation des pratiques

Article 1 : définition

Le parrainage est la construction d'une relation affective privilégiée instituée entre :

- Un enfant résidant en République Dominicaine, pris en charge par la fondation
- Un adulte ou une famille française ressortissant de la communauté Européenne.

Il est fondé sur un engagement volontaire du parrain et de la famille de l'enfant

S'MILE

Article 2 : Principes fondamentaux

Le parrainage prend la forme :

- D'une aide financière du parrain adressée à l'association S'MILE pour permettre à celle-ci de subvenir aux besoins de l'enfant en terme :
 - *D'état civil*
 - *De santé, de soins médicaux*
 - *De conditions d'hygiène*
 - *De conditions d'hébergement*
 - *D'accompagnement scolaire*
 - *De protection des droits de l'enfant*
- D'une relation régulière entre le parrain et l'enfant.

En aucun cas le parrainage n'a pour vocation :

- de prendre en charge en France un filleul pour quelque motif que ce soit
- de subvenir directement aux besoins matériels du filleul ou de sa famille

Article 3 : Principes de fonctionnement du programme

- Principes d'adhésion au programme :

L'adhésion au programme devient effective après signature de la charte de parrainage et adhésion à l'association S'MILE

Le parrain s'engage à respecter scrupuleusement les articles de la charte.

- Conditions de sortie :

Le parrain peut pour des raisons personnelles sortir du programme de parrainage moyennant un préavis de 2 mois envoyé par courrier recommandé à l'association S'MILE. Ce préavis permet la recherche d'un autre parrain pour l'enfant concerné.

Les sommes versées par le parrain antérieurement à la date à la date de sortie effective du programme ne seront pas remboursées par l'association.

Le parrainage s'arrête de fait à la majorité de l'enfant, définie à 17 ans révolus en république dominicaine.

- Enfants à parrainer :

La fondation Hugues Iralien informera régulièrement l'association S'MILE de la liste des enfants à parrainer.

Une fiche « Filleul » sera renseignée pour chaque enfant concerné.

Un enfant dont le parrain se retirerait du programme de parrainage sera prioritairement traité par l'association S'MILE pour lui trouver un parrain.

S'MILE

- Montant de la contribution :

Le montant de la contribution est fixé annuellement lors de l'assemblée générale de l'association S'MILE

Un prélèvement automatique mensuel sera mis en place entre le compte bancaire d parrain et le compte de l'association S'MILE.

Le prélèvement automatique est le seul moyen de paiement accepté par l'association S'MILE pour la contribution.

Les contributions exceptionnelles (Anniversaires par exemple) peuvent être envoyés par chèque à l'ordre de l'association S'MILE.

Article 4 : Relations avec le filleul

- Correspondances :

Les échanges entre les parrains et filleuls sont importants et essentiels dans les objectifs du programme. Cependant, et ce pour éviter quelques dérives, **aucune demande de contribution financière directe ne doit être acceptée par les parrains**. Un enfant effectuant une demande de cette nature pourrait se voir exclu du programme.

Si tel était le cas, le parrain ou marraine se doit d'en informer l'association S'MILE, qui vérifiera la nature du besoin et entreprendra les démarches nécessaires.

- **Courriers** : La république dominicaine n'étant pas dotée d'un service postal performant, les courriers classiques doivent être adressés à l'association S'MILE qui les transmettra à la fondation Hugues Iralien, pour traduction et transmission aux enfants.
- **Emails** : Les e-mails sont de préférence adressés à l'association S'MILE et seront relayés à la fondation, qui en assurera la traduction en espagnol si nécessaire. Les emails peuvent être adressés directement aux enfants s'ils possèdent un courrier électronique, en espagnol.
- **Réseaux sociaux** : les échanges via les réseaux sociaux (FaceBook, Messenger, Whatsapp) sont encouragés pour permettre une vraie relation entre les enfants et les parrains, mais ceux-ci nécessitent d'être rédigés en espagnol.

- Rencontres :

Les parrains désirant rencontrer les filleuls à l'occasion d'un déplacement en vacances en république dominicaine en informeront l'association S'MILE, qui demandera la fondation Hugues Iralien d'organiser sur place la rencontre.

S'MILE

- Envoi de cadeaux et colis :

Les difficultés d'acheminement des colis en république dominicaine nous conduisent à conseiller aux parrains **de ne pas envoyer de cadeaux ou colis directement par la poste**, ceux-ci ayant peu de chances d'arriver à destination.

Il est préférable d'apporter une contribution complémentaire à l'association S'MILE en précisant la nature du cadeau que le parrain souhaite faire, afin que la fondation achète sur place le cadeau et le remette en main propre à l'enfant. Les cadeaux peuvent en revanche être acheminés par des parrains effectuant un voyage en en république dominicaine.

Nom et prénom du parrain :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Date et signature du parrain (*Précédée de la mention lu et approuvé*)

Nom et prénom de l'enfant parrainé :

S'MILE

Annexe : Contacts et adresses utiles

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Ville</i>	<i>Email</i>	<i>Téléphone</i>
<i>IRALIEN</i>	<i>Hugues</i>	<i>28, Altos Monté Rey Calle Domingo Perez</i>	<i>Boca-Chica - Rép.Dominicaine</i>	<i>hiralien@hotmail.com</i>	<i>+1 809 519 6326</i>
<i>ELIADIN</i>	<i>Katy-Ann</i>		<i>Boca-Chica - Rép.Dominicaine</i>	<i>ekatianne@yahoo.fr</i>	<i>+1 829 714 10 24</i>
<i>Milh</i>	<i>Jacques</i>	<i>13 rue Daniel Danet</i>	<i>33320 Eysines</i>	<i>parrainages@smilemusic.fr</i>	<i>+33 612440047</i>
<i>Milh</i>	<i>Sabine</i>	<i>13 rue Daniel Danet</i>	<i>33320 Eysines</i>	<i>parrainages@smilemusic.fr</i>	<i>+33 620830657</i>

Association S'mile, 282 cours Balguerie Stuttenberg, 33300 Bordeaux
SIREN : 483 170 072 - Mail : parrainages@smilemusic.fr